

# **MEMORIAL**

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



# **MEMORIAL**

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

# RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1065 5 juin 2007

#### **SOMMAIRE**

AD valled SA 51099	Milanesa S.A
Afrodite S. à r.l 51100	Millenium Capital Participations S.A 51107
All-Sport International Holding S.A 51091	Millenium Capital S.A 51106
Altiga International S.A 51107	Mont Blanc Investment S.A51074
Anita S.A 51107	Multi Metal Investment S.à r.l 51101
Australian Coal Inter Holdings (Lux) I S.à	NBG Luxfinance Holding S.A 51107
r.l 51105	NBG Synesis Funds Sicav51106
BELGACOM Invest Sàrl51076	Norddeutsche Landesbank Luxembourg
Bertoli Prestige Automobile S.A 51099	S.A 51105
Bertoli Prestige Automobile S.A 51099	Nord/LB Covered Finance Bank S.A 51106
Black & Decker Limited S.à r.l 51090	O Chateau VII S.à r.l 51091
Central European Real Estate Manage-	P Chateau VII S.à r.l 51108
ment S.A51074	Rium Capital Partners S.à r.l 51078
CR FIRENZE Gestion Internationale S.A.	Saar III S.à r.l
51108	Saar II S.à r.l
CRT Register International S.A 51091	Saar I S.à r.l
D.B.N. S.A	Saar IV S.à r.l
Doria S.à r.l	Sankaty LuxCo S.à r.l51117
E4U S.à r.l51074	Société Financière KCIB S.A51090
Financière Daunou 13 S.A 51101	Tamweelview European Holdings S.A 51075
FINBEL Re51077	Tarn Holding S.A 51099
Genius Holding Emron S.à r.l 51098	TCHIBO Luxembourg S.à r.l 51106
Goldbest Properties S.à r.l51078	Texto International Holding S.A 51102
HEDF II UK S.à r.l51080	Topmat S.à r.l
Helma Lux S.A51102	Trinoro S.à r.l 51077
HMO Luxembourg S.à r.l 51106	UBS Equity Fund Management Company
Investisseurs Réunis S.A 51120	S.A 51115
Klinker Invest Holding S.A 51098	Utavia S.à r.l
Klöckner Finance S.à r.l 51101	UT Luxembourg Holding I S.à r.l 51075
Klöckner Finance S.à r.l 51102	UT Luxembourg Holding I S.à r.l 51100
Klöckner S.à r.l 51105	Van Burg S.A
Leasair 51076	Zackel Consulting S.A
Lux-Import51076	Zackel Consulting S.A
Marvet International Holding S.A 51100	<b>G</b>



## Central European Real Estate Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 8, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 101.753.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007048832/242/12.

(070047487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2007.

#### Mont Blanc Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 99.782.

Le bilan et les comptes de profits et pertes au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 2007.

Pour MONT BLANC INVESTMENT S.A.

B. Lejeune

Administrateur

Référence de publication: 2007049209/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2007, réf. LSO-CD01483. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070048346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2007.

## E4U S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8086 Bertrange, 79A, Cité am Wenkel.

R.C.S. Luxembourg B 116.399.

Zwischen den Unterzeichnern:

Frau Natacha Pascale Grün, Kauffrau, geboren in Luxemburg am 26. Mai 1975, wohnhaft in L-8181 Kopstal, 32, rue de Mersch nachstehend «Verkäufer» genannt

und

Frau Michèle Distave, Kauffrau, geboren in Luxemburg am 22. Juni 1971, wohnhaft in L-8086 Bertrange, 79A, Cité am Wenkel nachstehend «Käufer» genannt,

wird folgender Kaufvertag geschlossen:

Der Verkäufer tritt 205 Anteile mit einem Nennwert von 50,00 € an der Gesellschaft mit beschränkter Haftung E4U SARL (H.R. Luxemburg: B 116.399), mit Sitz in L-8086 Bertrange, 79a, Cité Am Wenkel, an den Käufer ab.

Alle Besitzrechte der genannten Anteile gehen ab sofort auf den Käufer über.

Der Verkauf wird beiderseits eingewilligt zum Preise von 10.250,00 € für den der Verkäufer mit der Unterzeichnung gegenwärtiger Urkunde Quittung erteilt.

Der Käufer räumt ein, die Geschäfts- und Finanzlage der genannten Gesellschaft eingehend geprüft zu haben und verzichtet im voraus auf Regressansprüche jeglicher Art.

Getätigt in zwei Exemplaren in Grevenmacher, den 29. März 2007.

N. P. Grün / M. Distave

Der Verkäufer / Der Käufer

Référence de publication: 2007050150/7591/26.

Enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2007, réf. LSO-CD03529. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070048947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2007.



## Tamweelview European Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 93.081.

Le bilan et l'affectation des résultats au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2007.

TAMWEELVIEW EUROPEAN HOLDINGS S.A.

P. van Denzen

Administrateur

Référence de publication: 2007049216/683/16.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2007, réf. LSO-CD02217. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070048339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2007.

## Topmat S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3355 Leudelange, 158A, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 89.666.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2007.

Pour TOPMAT S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007049319/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2007, réf. LSO-CD00807. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070048202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2007.

# UT Luxembourg Holding I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

#### Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf. R.C.S. Luxembourg B 103.593.

#### **RECTIFICATIF**

#### Extrait

Il y a lieu de rectifier la publication déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg en date du 18 mars 2005 sous la référence LSO-BC03688 et de mentionner que UNITED TECHNOLOGIES CORPORATION n'a pas cédé en date du 16 décembre 2004 les 500 parts sociales qu'il détient dans la Société à LATIN AMERICAN HOLDINGS, INC.

A ce jour aucun changement d'associé n'a jamais eu lieu dans la Société.

UNITED TECHNOLOGIES CORPORATION est l'associé unique de la Société depuis la constitution de cette dernière

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007049561/799/23.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2007, réf. LSO-CD02419. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070048492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2007.



## Leasair, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 111.128.

Le bilan au 31 décembre 2006 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

**EURO-SUISSE AUDIT LUXEMBOURG** 

Agent domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2007049323/636/15.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2007, réf. LSO-CD02411. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070048172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2007.

## BELGACOM Invest Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 97.152.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007049331/4685/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2007, réf. LSO-CD02303. - Reçu 38 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070048177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2007.

## Lux-Import, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6550 Berdorf, 8-10, An der Laach.

R.C.S. Luxembourg B 97.730.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 29 janvier 2007

- 1.- Monsieur Josephus dit Jos Brands, employé privé, demeurant à L-6212 Consdorf, 68, route d'Echternach,
- 2.- La société ETABLISSEMENTS A. LEMOGNE, avec siège social à L-7240 Bereldange, 46-48, route de Luxembourg, (R.C.S. B 12.752) ici représentée par son gérant Monsieur Bob Lemogne, commerçant, demeurant à L-7350 Lorentzweiler, 38, rue Bellevue, né à Bereldange le 3 février 1944,

seuls associés représentant l'intégralité du capital social de la société à responsabilité limitée LUX-IMPORT S.à r.l. avec siège social à L-6550 Berdorf, 8-10, An der Laach,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la section B, numéro 97.730;

Lesquels associés ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- a.- Les associés révoquent Monsieur Josephus dit Jos Brands, prénommé de ses fonctions de gérant avec effet immédiat.
- b.- Les associés nomment aux fonctions de gérant unique pour une durée indéterminée Monsieur Bob Lemogne, prénommé, lequel aura tous pouvoirs d'engager la société par sa seule signature.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 21 mars 2007.

Pour extrait conforme

Pour la société

Maître P. Decker

Notaire

Référence de publication: 2007049640/206/27.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2007, réf. LSO-CC03849. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070048454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2007.



## FINBEL Re, Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 57.518.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007049332/4685/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2007, réf. LSO-CD02304. - Reçu 46 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070048179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2007.

## Trinoro S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 30.000,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 115.958.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2007.

M. van Krimpen

Gérant

Référence de publication: 2007049337/710/15.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2007, réf. LSO-CD01145. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070048185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2007.

#### Utavia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 116.208.

Extrait du «Sale and Purchase Agreement» portant sur la cession des parts sociales de la société conclue le 5 juillet 2006

Il ressort du contrat intitulé «Sale and Purchase Agreement» portant sur la cession des parts sociales de la société UTAVIA S.à.r.l les transferts de parts sociales suivants:

1 part sociale détenue par M. Jorma Kasslin en faveur de M. Norbert Heyer, ayant son domicile à 18, rue de la Paix, 90120 Mezire, France;

1 part sociale détenue par M. Jorma Kasslin en faveur de M. Philippe Guigo, ayant son domicile à 1/B la Serene 9, Discovery Bay, Hong Kong, China.

De sorte que les associés additionnels de la société sont les suivants:

- M. Norbert Heyer, ayant son domicile à 18, rue de la Paix, 90120 Mezire, France pour

1 part sociale

- M. Philippe Guigo, ayant son domicile à 1/B la Serene 9, Discovery Bay, Hong Kong, China

Over the discussion of Miles and Knowline and the state of the control of the state of the state

1 part sociale

- Quant à la détention de M. Jorma Kasslin, ayant son domicile à avenue Leopold III, 1410 Waterloo,

Luxembourg, le 5 juillet 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY SA

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2007050144/710/27.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2006, réf. LSO-BT06665. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070049149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2007.



## Rium Capital Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 99.861.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2007.

T. van Ingen.

Référence de publication: 2007049339/710/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2007, réf. LSO-CD01163. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070048186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2007.

#### Doria S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 112.723.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2007.

T. van Ingen.

Référence de publication: 2007049346/710/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2007, réf. LSO-CD01156. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070048189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2007.

## Goldbest Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

### Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf. R.C.S. Luxembourg B 105.552.

# DISSOLUTION

In the year two thousand and six, on the twenty-first of December.

Before us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

Has appeared:

TOPRAN LIMITED, a company incorporated under the laws of England, registered with the Registrar of Companies for England and Wales under number 4760654, with registered address at Hill House, 1, Little New Street, London EC4A 3TR, United Kingdom, being the sole shareholder of the Company

here represented by Mrs Rachel Uhl, lawyer residing at Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy signed ne varietur by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing person, represented by its proxyholder, has requested the notary to state as follows:

- GOLDBEST PROPERTIES S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company («Société à responsabilité limitée»), with registered office at Luxembourg, inscribed at the Luxembourg Trade and Company Register, section B, under n  $^{\circ}$  105.552, (hereinafter referred to as «the Company») has been incorporated by deed of the undersigned notary on December 29th, 2004, published in the Mémorial C n  $^{\circ}$  406 of May 3rd, 2005.
- The share capital of the Company presently amounts to EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euros) consisting of 500 (five hundred) shares of EUR 25.- (twenty-five Euros) each.
  - The appearing person is the sole owner of all the shares of the Company.
- The appearing person, as the sole shareholder of the Company, expressly declares to proceed with the anticipated dissolution of the Company.
  - The appearing person, as the liquidator of the Company, declares that all liabilities of the Company have been settled.
- The activity of the Company has ceased; all assets of the Company are transferred to the sole shareholder, who is personally liable for all liabilities and commitments of the Company, even those actually unknown; accordingly, the liquidation of the Company is considered to be closed.



- The sole shareholder wholly and fully discharges the managers of the dissolved Company for the exercise of their mandate until today.
- The accounting books and documents of the dissolved Company will be kept during a period of five years at the registered office of the dissolved Company.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

TOPRAN LIMITED, une société de droit anglais, enregistrée au Registre de Commerce d'Angleterre et du Pays de Galles sous le numéro 4760654, avec siège social à Hill House, 1, Little New Street, London EC4A 3TR, Royaume-Uni,

ici représentée par Madame Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé elle délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être soumise avec elles aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante a, par son mandataire, prié le notaire d'acter que:

- GOLDBEST PROPERTIES S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social à Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 105.552 (ciaprès la «Société»), a été constituée par acte reçu par le notaire instrumentaire le 29 décembre 2004, publié au Mémorial C n ° 406 du 3 mai 2005.
- La Société a actuellement un capital social de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents Euros), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq Euros) chacune.
  - La comparante est propriétaire de la totalité des parts sociales de la Société.
  - Par la présente la comparante prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.
  - La comparante en sa qualité de liquidateur de la Société déclare que tout le passif de la Société est réglé.
- L'activité de la Société a cessé; l'associé unique est investi de tout l'actif et il répondra personnellement de tous les engagements de la Société même inconnus à ce jour; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.
  - L'associé unique donne pleine et entière décharge aux gérants pour leur mandat jusqu'à ce jour.
- Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans au siège social de la Société dissoute.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2006, vol. 31CS, fol. 18, case 5. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007050431/211/84.

(070049644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2007.



## Milanesa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 99.941.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2007049361/677/11.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2007, réf. LSO-CD00638. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070048156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2007.

## Van Burg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 32.294.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VAN BURG S.A.

Signature / Signature

Administrateur A / Administrateur B

Référence de publication: 2007049363/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2007, réf. LSO-CD02205. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070048158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2007.

#### HEDF II UK S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon. R.C.S. Luxembourg B 125.840.

# **STATUTES**

In the year two thousand and seven, on the twenty-seventh day of March.

Before us Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

HEDF II LUXEMBOURG 2 S. à r.l., having its registered office at 205, route d'Arlon in L-1150 Luxembourg, a company incorporated under the laws of Luxembourg, in process to be registered in the Trade Register Office in Luxembourg,

here represented by Mrs Martine Linster, employee, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Luxembourg on 27 March 2007

This proxy, signed ne varietur, by the appearing person and the undersigned notary will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, acting in its here above stated capacity, has requested the officiating notary to draw up the articles of incorporation of a societé à responsabilité limitée which is herewith established as follows:

#### Chapter I.- Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Formation. There is established by the sole shareholder a private limited liability company (societé à responsabilité limitée) (the «Company») governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, (the «Law»), by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation (the «Articles of Incorporation»).

The Company is initially composed of one sole shareholder, owner of all the shares. The Company may however at any point in time be composed of several shareholders, but not exceeding thirty (30) shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares. All shareholders must not be individuals.

Art. 2. Name. The Company will exist under the name of HEDF II UK S.à r.l.

Art. 3. Registered Office. The Company will have its registered office situated in the City of Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).



The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Manager(s).

Branches and other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager(s).

In the event that in the view of the Manager(s) extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by one of the bodies or persons entrusted with the management of the Company.

**Art. 4. Object.** The purpose of the Company is the holding of interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further act as a general or limited member with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or similar entities.

The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out all operations which may be useful or necessary to the accomplishment of its purposes or which are related directly or indirectly to its purpose.

Art. 5. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any time by decision of the sole shareholder, owning the entire issued share capital if the Manager(s) so decide(s). If there is more than one shareholder, the Company may be dissolved at any time, pursuant to a shareholder resolution taken at a general meeting.

#### Chapter II.- Capital, Shares

Art. 6. Issued Capital. The issued capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (€ 12,500.-) divided into one hundred and twenty five (125) shares with a nominal value of one hundred euro (€ 100.-) each, all of which are fully paid up.

In addition to the capital, there may be set up a premium account into which any premium amount paid on any share in addition to its nominal value (including any payment made on warrants attached to any shares, bonds, notes or similar instruments) is transferred.

The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares, which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 7. Authorised Capital. The authorised capital of the Company is set at two million five hundred thousand euro (€ 2,500,000.-) divided into twenty five thousand (25,000) shares, each with a nominal value of one hundred euro (€ 100.-).

The Manager(s) is (are) authorised, during a period ending 5 years following the date of publication of the Articles of Incorporation creating the authorised capital in the Mémorial, Recueil C, to increase the issued capital within the limits of the authorised capital in one or several times by issuing shares to the existing holders of shares or any persons that have been approved by the shareholders at the same quorum and majority requirements as provided by article 189 paragraph 1 of the Law.

Such shares may be subscribed for and issued under the terms and conditions as the Manager(s) may determine.

The Manager(s) may in particular determine:

the time and the number of shares to be subscribed and issued;

whether a share premium will be paid on the shares to be subscribed and issued and the amount of such share premium if any; and, whether the shares will be paid-in by a contribution in cash or in kind.

The Manager(s) may delegate to any authorised officer of the Company or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

**Art. 8. Rights and Duties attached to the Shares.** Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at shareholder general meetings.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and of any decision made by a single shareholder owning the entire issued share capital of the Company or by a group of shareholders in general meetings of shareholders.



Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented by a common attorney-in-fact, whether or not appointed amongst them or not.

Art. 9. Indivisibility of Shares. Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented by a common attorney-in-fact, whether or not jointly appointed.

**Art. 10. Transfer of shares.** Where the Company is composed of a sole shareholder, that sole shareholder may freely transfer the shares owned.

Where the Company is composed of more than one shareholder, (i) the shares may be transferred freely amongst existing shareholders and (ii) the shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of a general meeting of shareholders. Those providing authorisation must hold collectively at least 75 per cent of the issued capital of the Company.

The transfer of the shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company or upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

The Company may acquire its own shares in accordance with the provisions of the Law.

**Art. 11. Variation of the Issued capital.** The issued capital of the Company may at any time be increased or decreased, by a resolution of the sole shareholder or pursuant to a resolution of the general meeting of shareholders, as the case may be, voting with the quorum and majority rules set by these Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Law for any amendment of these Articles of Incorporation.

**Art. 12. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder.** The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the sole shareholder or any of the shareholders will not cause the Company to go into liquidation.

#### Chapter III.- Manager(s)

**Art. 13. Managers.** The Company will be managed and administered by one or several managers, whether shareholders or not.

Each manager is appointed for a limited or unlimited duration by the sole shareholder or by the shareholders, as the case may be.

While appointing the manager(s), the sole shareholder or the shareholders, as the case may be, set(s) their number, the duration of their tenure and, as the case may be, the powers and competence of the manager(s).

The sole shareholder or, as the case may be, the shareholders may decide to remove a manager, with or without cause. Each manager may as well resign. The sole shareholder or, as the case may be, the shareholders decide(s) upon the compensation of each manager.

The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a manager, as well as its resignation or removal for any cause does not put the Company into liquidation.

- **Art. 14. Powers of the Manager(s).** The Manager(s) is (are individually) vested with the broadest power to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles of Incorporation to the sole shareholder or the general meeting of shareholders are in the competence of the Manager(s).
- **Art. 15. Delegation of Powers.** The Manager(s) may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it (them).
- Art. 16. Representation of the Company. The Company shall be bound towards third parties by the signature of the sole Manager or the sole signature of any one Manager (if there are several Managers) or the sole signature of any person (s) to whom such signatory power has been delegated by the sole Manager or any one Manager (if there are several Managers) but only within the limits of such powers.
- **Art. 17. Liability of a Manager.** No Manager commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. He is only liable for the performance of his mandate.

The Company shall indemnify, to the fullest extent permitted by applicable law, any person who was or is a party or is threatened to be made a part to, or is involved in any manner in, any threatened, pending or completed action, suit or proceeding (whether civil, criminal, administrative or investigative) by reason of the fact that such person (1) is or was a Manager or officer of the Company or a subsidiary or (2) is or was serving at the request of the Company or a subsidiary as a director, officer, partner, member, employee or agent of another corporation, partnership, joint venture, trust, committee or other enterprise.

To the extent deemed advisable by the Manager(s), the Company may indemnify, to the fullest extent permitted by applicable law, any person who was or is a party or is threatened to be made a party to, or is involved in any manner in, any threatened, pending or completed action, suit or proceeding (whether civil, criminal, administrative or investigative)



by reason of the fact that the person is or was an employee or agent (other than a director or officer) of the Company or a subsidiary.

The Company shall have the power to purchase and maintain insurance on behalf of any person who is or was a Manager, officer, employee or agent of the Company or a subsidiary, or is or was serving at the request of the Company or a subsidiary as a director, officer, partner, member, employee or agent of another corporation, partnership, joint venture, trust, committee or other enterprise, against any expense, liability or loss asserted against him and incurred by him in any such capacity, or arising out of his status as such, whether or not the Company or a subsidiary would have the power to indemnify him against such expense, liability or loss under the provisions of applicable law.

No repeal or amendment inconsistent with this article 17, shall adversely affect any right or protection of any person granted pursuant to the law existing at the time of such repeal or amendment.

The right to indemnification conferred in this article 17 also includes, to the fullest extent permitted by applicable law, the right to be paid the expenses (including attorney's fees) incurred in connection with any such proceeding in advance of its final disposition. The payment of any amounts to any director, officer, partner, member, employee or agent pursuant to this article 17 shall subrogate the Company to any right such director, officer, partner, member, employee or agent may have against any other person or entity. The rights conferred in this article 17 shall be contractual rights.

#### Chapter IV.- Meeting of shareholders

**Art. 18. General meeting of shareholders.** The sole shareholder shall exercise the powers granted by the 1915 Law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the Law are not applicable to that situation.

The managers of the Company will be appointed by a resolution of the Company's sole shareholder HEDF II LUX-EMBOURG 2 S.à r.l, whose bylaws provide that the appointment of managers in any of its subsidiaries, present and futures requires the affirmative and unanimous vote of its own shareholder, HINES EUROPEAN DEVELOPMENT FUND II L.P. Accordingly, the Company's shareholder may not adopt any resolution in relation to the appointment of managers without obtaining the affirmative and unanimous approval of HINES EUROPEAN DEVELOPMENT FUND II L.P.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the Manager(s) to the shareholders by fax or electronic mail. In such case, the shareholders are under the obligation to cast their written vote and send it by fax or electronic mail to the Company within 15 days of receiving the text.

Where there is more than one shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon call in compliance with the Law by the Manager(s), the auditors or, shareholders representing half (50%) of the issued capital. The notice sent to the shareholders in accordance with the Law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

Where all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing, by electronic mail, fax, or post as his proxy another person who need not be a shareholder.

General meeting of shareholder, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgement of the Manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

**Art. 19. Powers of the Meeting of Shareholders.** Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the Manager(s) by the Law or the Articles of Incorporation, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

- **Art. 20. Annual General Meeting.** The annual general meeting, to be held only where the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the second Tuesday in April at 2 p.m. local time. If such day is a legal holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.
- Art. 21. Procedure, Vote. Any resolution whose purpose is to amend the present Articles of Incorporation or whose adoption is subject by virtue of these Articles of Incorporation or, as the case may be, the Law to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation will be taken by a majority of shareholders representing at least seventy five per cent (75%) of the issued capital.

Except as otherwise required by the Law or by the present Articles of Incorporation, all other resolutions will be taken by shareholders representing at least fifty per cent (50%) of the issued capital.

One vote is attached to each share.

**Art. 22. Minutes of meetings of the shareholders.** The Secretary (if any) will be responsible for keeping the minutes of the general meetings of shareholders.

Copies or extracts of the minutes of the general meetings of shareholders which may be produced in judicial proceedings, or otherwise, will be signed by the Chairman and by the Secretary, (if any) or by any Manager.



# Chapter V.- Financial year, Allocation of profits

**Art. 23. Financial Year.** The Company's financial year begins on the first day of January in every year and ends on the last day of December.

Art. 24. Adoption of annual accounts. At the end of each Company's financial year the accounts are closed, the Manager (s) shall compile an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Law.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may request a copy or peruse these financial documents from or at the registered office of the Company.

**Art. 25. Allocation of Profits.** From the annual net profit of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. That allocation ceases to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

The sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend in compliance with Article 6 of these Articles of Incorporation.

Subject to the conditions fixed by the Law, the Manager(s) may pay out an advance on dividends. The Manager(s) fix (es) the amount and the date of payment of any such advance payment.

#### Chapter VI.- Dissolution, Liquidation

**Art. 26. Dissolution, liquidation.** The Company may be dissolved by a decision of the sole shareholder or by a decision of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles of Incorporation, unless otherwise provided by the Law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed equally to the holders of the shares pro rata to the number of the shares held by them.

## Chapter VII.- Varia

**Art. 27. Independent auditor.** The supervision of the operations of the Company may be, and shall be in the cases provided by law, entrusted to an independent auditor (réviseur d'entreprises agréé).

The independent auditor, if any, will be elected by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be.

**Art. 28. Matters not provided.** All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with applicable laws.

#### Subscription and payment

The articles of incorporation having thus been drawn up, all one hundred and twenty five (125) shares have been subscribed by HEDF II LUXEMBOURG 2 S.a r.l. and fully paid up in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred euros (€12,500.-) is at the disposal of the Company.

Proof of such payment has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the 1915 Law have been observed.

#### Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind, borne by the Company as a result of its formation, are estimated at approximately two thousand euro (2,000.- euro).

#### Transitory provisions

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on December 31, 2007.

#### Extraordinary general meeting

The appearing party in its capacity as sole Shareholder of the Company has passed the following resolutions:

- 1. Resolved to set the minimum number of managers at one (1) and further resolved to elect the following in their respective capacity as a Manager of the Company for an unlimited period of time:
- HINES INTERNATIONAL FUND MANAGEMENT LLC, with registered address at 1209 Orange Street in Wilmington, Delaware 19801 (USA)
  - 2. The registered office shall be at 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

The present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.



The undersigned notary, who is knowledgeable of the English language, states that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English and followed by a French version. At the request of the same person and in case of divergences between the English text and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the undersigned notary by its surname, first name, civil status and residence, has been signed by the person appearing as an original deed.

#### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-sept mars.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

HEDF II LUXEMBOURG 2 S.à r.l, ayant son siège social au 205, route d'Arlon à L - 1150 Luxembourg, en cours d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg

ici représentée par Madame Martine Linster, employée privée, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 27 mars 2007.

Ladite procuration, signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle va constituer par les présentes:

## Chapitre I er .- Forme, Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1 <sup>er</sup> . Formation. Il est formé par l'associé unique une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales. La Société peut cependant, à toute époque, comporter plusieurs associés, dans la limite de trente (30) associés, par suite notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles. Les associés ne peuvent pas être des personnes physiques.

- Art. 2. Dénomination. La Société adopte la dénomination HEDF II UK S.à r.l.
- Art. 3. Siège social. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège social peut être transféré en tout autre lieu de la ville de Luxembourg en vertu d'une décision du ou des Gérant(s).

Des succursales et autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du ou des Gérant(s).

Au cas où le(s) Gérant(s) estimerait (estimeraient) que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi luxembourgeoise. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par l'un des organes ou par l'une des personnes qui est en charge de la gestion de la Société.

Art. 4. Objet. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte, ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La société peut également agir comme associé commandité ou commanditaire, responsable indéfiniment ou de façon limitée pour toutes dettes et engagements sociaux de sociétés ou associations en commandite ou autres structures sociétaires similaires.

La société peut par ailleurs réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes les opérations qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social.

# Art. 5. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique détenant la totalité du capital libéré si le ou les Gérant(s)en décide(nt) ainsi. S'il y a plus d'un associé, la Société peut être dissoute à tout moment par résolution adoptée par l'assemblée générale des associés.



## Chapitre II.- Capital, Parts sociales

Art. 6. Capital social émis. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (€ 100,-) chacune et chaque part sociale étant entièrement libérée.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale (y compris tout paiement effectué sur des warrants attachés aux parts sociales, obligations, billets ou instruments similaires) seront transférées.

L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

**Art. 7. Capital autorisé.** Le capital autorisé de la Société est fixé à deux million cinq cent mille euros (€ 2.500.000,-) divisé en vingt cinq mille (25.000) parts sociales, ayant une valeur nominale de cents euro (€ 100,-) chacune.

Le ou les Gérant(s) est (sont) autorisé(s), pendant une période prenant fin 5 années après la date de publication dans le Mémorial, recueil C, des Statuts créant le capital autorisé, à augmenter le capital social émis dans les limites du capital autorisé, en une ou plusieurs fois, par l'émission de parts sociales au profit des détenteurs de parts sociales existants ou de toute personne approuvée par les associés aux conditions de quorum et de majorité prévues à l'article 189, alinéa 1 er, de la Loi.

Ces parts sociales peuvent être souscrites et émises selon les termes et conditions déterminés par le ou les Gérant (s).

Le ou les Gérant(s) peut (peuvent) en particulier déterminer:

- la période et le nombre de parts sociales à souscrire et à émettre;
- si une prime d'émission sera payée sur les parts sociales à souscrire et à émettre, et le montant de cette prime d'émission, le cas échéant; et,
  - si les parts sociales seront libérées par un apport en espèces ou en nature.

Le ou les Gérant(s) peut (peuvent) déléguer à tout fondé de pouvoir de la Société ou toute autre personne dûment autorisée, l'obligation d'accepter les souscriptions et de recevoir le paiement de parts sociales représentant une partie ou l'entièreté de telles augmentations de capital.

Art. 8. Droits et obligations attachés aux parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés.

La propriété d'une part sociale emporte adhésion implicite aux Statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique, détenant la totalité du capital libéré, ou des associés lors d'assemblées générales des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun choisi parmi eux ou en dehors d'eux.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales. Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis des parts sociales doivent être représentés par un mandataire commun nommé conjointement ou non.

**Art. 10. Cession des parts sociales.** Lorsque la Société comporte un associé unique, l'associé unique peut librement céder les parts sociales dont il est propriétaire.

Lorsque la Société comporte plus d'un associé (i) les parts sociales sont librement cessibles entre associés existants et (ii) les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des associés, donné en assemblée générale. Les associés donnant l'agrément doivent au moins détenir ensemble 75% du capital social émis de la Société.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

- **Art. 11. Augmentation et réduction du capital social.** Le capital social émis peut être augmenté ou réduit à tout moment, par une résolution de l'associé unique ou par une résolution de l'assemblée générale des associés, le cas échéant, aux conditions de quorum et de majorité exigées par ces Statuts ou, le cas échéant, par la Loi pour toute modification des Statuts.
- Art. 12. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé. L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre évènement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

#### Chapitre III.- Gérants

Art. 13. Gérants. La Société sera gérée et administrée par un (1) ou plusieurs gérants, associé(s) ou non.



Chaque gérant est nommé pour une durée limitée ou illimitée par l'associé unique ou par les associés, le cas échéant. Lors de la nomination des gérants, l'associé unique ou les associés, le cas échéant, fixe (fixent) leur nombre, la durée de leur mandat et, le cas échéant, les pouvoirs et attributions du (des) gérant(s).

L'associé unique ou, le cas échéant, les associés pourra (pourront) décider de révoquer un gérant, avec ou sans motif. Chaque gérant pourra également démissionner. L'associé unique ou, le cas échéant, les associés décidera (décideront) de la rémunération de chaque gérant.

La mort, l'incapacité, la faillite, la déconfiture, ou tout autre évènement similaire affectant un gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit n'entraîne pas la dissolution de la Société.

- Art. 14. Pouvoirs du ou des Gérant(s). Le ou les Gérant(s) a (ont) individuellement le pouvoir le plus étendu pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles en vue de la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par la Loi ou par les Statuts à l'associé unique ou aux associés sont de la compétence du ou des Gérant(s).
- **Art. 15. Délégation de pouvoirs.** Le ou les Gérant(s) peut (peuvent) conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions déterminées, permanentes ou temporaires, à des personnes ou agents de son (leur) choix.
- Art. 16. Représentation de la Société. Vis-à-vis des tiers, la Société est engagée par la signature individuelle du Gérant ou par la signature individuelle d'un Gérant (s'ils sont plusieurs Gérants) ou par la signature individuelle de toute(s) (les) personne(s) à qui (auxquelles) un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Gérant unique ou tout Gérant (s'ils sont plusieurs Gérants) mais seulement dans les limites de ce pouvoir.
- Art. 17. Responsabilité d'un Gérant. Un Gérant ne contracte, du fait de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

La Société dédommagera, dans toute la mesure du possible en vertu des dispositions légales en vigueur, toute personne qui a été ou est partie, ou est menacée d'être partie à, ou est impliquée de quelque manière que ce soit dans toute action, procès ou procédure (en matière civile, pénale, administrative ou à l'occasion d'une procédure d'instruction) du fait que cette personne (1) a été ou est Gérant ou fondé de pouvoir de la Société ou d'une filiale ou (2) rend ou a rendu service à la demande de la Société ou d'une filiale en tant qu'administrateur, fondé de pouvoir, associé, membre, employé ou agent d'une autre société, partenariat, joint venture, trust, comité ou toute autre entreprise.

Dans la mesure où le ou les Gérant(s) l'estime (estiment) recommandé, la Société peut indemniser, dans toute la mesure du possible en vertu des dispositions légales en vigueur, toute personne qui a été partie, ou est partie, ou est menacée d'être partie à, ou est impliquée de quelque manière que ce soit dans toute action, procès ou procédure menaçant d'être entamé, en cours d'instance ou jugé (de nature civile, pénale, administrative ou à l'occasion d'une procédure d'instruction) du fait que cette personne a été ou est un employé ou un agent (autre qu'administrateur ou fondé de pouvoir) de la Société ou d'une filiale.

La Société aura le pouvoir de souscrire et de maintenir une police d'assurance pour le compte de cette personne qui a été ou est Gérant, fondé de pouvoir, employé ou agent de la Société ou d'une filiale, ou qui a rendu ou rend des services à la demande de la Société ou d'une filiale comme administrateur, fondé de pouvoir, associé, membre, employé ou agent d'une autre société, partenariat, joint venture, trust, comité ou toute autre entreprise, du fait de toute dépense, responsabilité ou perte imposée à cette personne et encourue par elle en cette qualité ou en raison de son statut, que la Société ou les filiales aient ou non le pouvoir de l'indemniser du fait d'une telle dépense ou perte en vertu des dispositions légales applicables.

Toute abrogation ou modification incohérente avec cet article 17 n'entravera les droits ou la protection accordés à toute personne tels que légalement en vigueur au moment d'une telle abrogation ou modification.

Le droit à l'indemnisation conféré en vertu de cet article 17 comporte également, dans la mesure où cela est permis par les dispositions légales en vigueur, le droit d'être remboursé des dépenses (comprenant les honoraires d'avocat) encourues du fait de telles procédures avant même leur issue définitive. Le paiement de tout montant au profit d'un administrateur, fondé de pouvoir, associé, membre, employé ou agent en vertu de cet article 17 subrogera la Société dans les droits que peuvent avoir de tels administrateurs, fondés de pouvoir, associés, membres, employés ou agents contre toute autre personne ou entité. Les droits conférés en vertu de cet article 17 seront des droits contractuels.

#### Chapitre IV.- Assemblées des associés

**Art. 18. Assemblée générale des associés.** L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi de 1915 à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la Loi ne sont pas applicables.

Les Gérants de la Société seront nommés par résolution de l'associé unique, la société HEDF II LUXEMBOURG 2 S.a r.l., dont les statuts prévoient que la nomination de gérants dans toutes ses filiales, présentes ou futures, nécessite l'accord unanime de son propre associé, HINES EUROPEAN DEVELOPMENT FUND II L.P. En conséquence, l'associé de la Société ne pourra prendre aucune résolution relative à la nomination des gérants sans obtenir l'accord unanime de HINES EUROPEAN DEVELOPMENT FUND II L.P.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le ou les Gérant(s) aux associés par fax ou par courrier



électronique. Dans ce cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote par écrit et de l'envoyer par fax ou par courrier électronique à la Société, dans un délai de quinze (15) jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

Dans le cas, où il y a plus d'un associé, les associés peuvent se réunir en assemblées générales conformément aux conditions fixées par la Loi sur convocation du ou des Gérant(s) du ou des commissaires aux comptes ou d'associés représentant la moitié (50%) du capital social émis. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la Loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Un associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par courrier électronique, par fax ou par courrier un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le ou les Gérants.

**Art. 19. Pouvoirs de l'assemblée générale.** Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tout autre pouvoir réservé au(x) Gérant(s) en vertu de la Loi ou des Statuts, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tout acte relatif aux opérations de la Société.

- Art. 20. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle, qui doit se tenir uniquement dans le cas où la Société comporte plus de vingt-cinq (25) associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocation, le deuxième mardi du mois d'avril à quatorze heures, heure locale. Si ce jour est un jour férié à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.
- **Art. 21. Procédure, vote.** Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise en vertu des Statuts, ou selon le cas, en vertu de la Loi, aux règles de quorum et de majorité fixées pour la modification des Statuts sera prise par une majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social émis.

Sauf disposition contraire de la Loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront prises par les associés représentant au moins cinquante pour cent (50%) du capital social émis.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 22. Procès-verbaux des assemblées générales.** Le Secrétaire (s'il y en a un) sera responsable de la conservation des procès-verbaux des assemblées générales d'associés.

Les copies ou extraits des procès-verbaux des assemblées des associés à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Président et par le Secrétaire (s'il y en a un) ou par un Gérant.

#### Chapitre V.- Année sociale, Affectation des bénéfices

- Art. 23. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour de janvier de chaque année et finit le dernier jour de décembre.
- **Art. 24. Approbation des comptes annuels.** A la fin de chaque année sociale de la Société, les comptes sont arrêtés et le ou les Gérants dresse (dressent) un inventaire des biens et des dettes et établit (établissent) les comptes annuels conformément à la Loi.

Le bilan et les comptes de pertes et profits sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, de l'assemblée générale des associés.

Tout associé ainsi que son mandataire, peut demander une copie ou prendre au siège social connaissance de ces documents financiers.

**Art. 25. Affectation des bénéfices.** Sur le bénéfice net de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux associés comme dividendes en conformité avec l'article 6 de ces Statuts.

Le ou les Gérants peut (peuvent) procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la Loi. Le ou les Gérant(s) déterminera (détermineront) le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

# Chapitre VI.- Dissolution, Liquidation

Art. 26. Dissolution, liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la Loi.



En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommées par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, l'actif net sera réparti équitablement entre tous les associés au prorata du nombre de parts sociales qu'ils détiennent.

### Chapitre VII.- Varia

**Art. 27. Réviseur d'entreprises.** La supervision des opérations de la Société pourra et devra dans les cas prévus par la loi, être confiée à un réviseur d'entreprises agréé.

Le réviseur d'entreprises (s'il y en a un) sera élu par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés.

**Art. 28. Dispositions générales.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément aux dispositions légales en vigueur.

#### Souscription et paiement

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, toutes les cent vingt cinq (125) parts sociales ont été souscrites par HEDF II LUXEMBOURG 2 S.a r.l. prénommée et ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euro (€ 12.500,-) est à la disposition de la Société.

La preuve de ce paiement a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la Loi 1915 ont été respectées.

#### Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ deux mille euros (2.000,-).

#### Dispositions transitoires

La première année sociale commencera à la date de constitution et finira le 31 décembre 2007.

#### Assemblée générale extraordinaire

La comparante agissant en sa qualité d'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- 1. L'associé unique décide de fixer à un (1) le nombre minimum de Gérants et de nommer les personnes suivantes en leur qualité de Gérant de la Société pour une durée indéterminée:
- HINES INTERNATIONAL FUND MANAGEMENT LLC, une société enregistrée au 1209 Orange Street à Wilmington, Delaware 19801, Etats Unis d'Amérique (USA).
  - 2. Le siège social sera au 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, même date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare qu'à la demande de la comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande de la même comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la comparante connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Linster, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2007. Relation: LAC/2007/3531. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations par Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Mersch, agissant en vertu d'un mandat verbal, en remplacement de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

Mersch, le 12 avril 2007. M. Lecuit.

Référence de publication: 2007050048/220/515.

(070048990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2007.



## Black & Decker Limited S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

#### Capital social: EUR 65.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert. R.C.S. Luxembourg B 93.562.

Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société prises le 2 avril 2007

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société prises le 2 avril 2007 que le mandat d'ERNST & YOUNG S.A. en tant que réviseur d'entreprises a été renouvelé jusqu'à la prochaine assemblée générale des associés de la Société chargée d'approuver les comptes de la Société pour l'exercice social se terminant le 31 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait

BLACK & DECKER LIMITED S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007049364/5499/19.

Enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2007, réf. LSO-CD03648. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070048468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2007.

## Société Financière KCIB S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 85.299.

Gegründet unter der Bezeichnung PELOTAS HOLDING S.A. am 21. Dezember 2001 gemäß Urkunde des Notars Emile Schlesser, Notar mit Amtssitz in L-Luxemburg, veröffentlicht im Memorial, Recueil Spécial C Nr. 603 vom 18. April 2002;

Statuten mehrfach abgeändert, zum letzten Mal am 23. Dezember 2004, gemäß Urkunde des Notars Emile Schlesser, Notar mit Amtssitz in L-Luxemburg, veröffentlicht im Memorial, Recueil Spécial C Nr. 496 vom 26. Mai 2005.

Aus dem Protokoll der Jahreshauptversammlung der Gesellschafter vom 23. März 2007, die am Sitz der Gesellschaft abgehalten wurde, geht hervor, dass die nachstehenden Verwaltungsratsmitglieder für eine Dauer von 6 Jahren und somit bis zur Jahreshauptversammlung, welche im Jahr 2013 abgehalten wird ernannt wurden

- Herr Klaus Franke, geboren am 7. Januar 1941 in D-Brieg, im Ruhestand, wohnhaft in D-96355 Tettau, Neue Siedlung, 15
- Herr Wolfgang Hammerschmidt, geboren am 16. Dezember 1944 in D-Gräfenthal, Geschäftsführer, wohnhaft in D-96355 Tettau, Christoph Hammerschmidt-Strasse, 58
- Herr Claude Faber, geboren am 20. Dezember 1956 in Luxemburg, Wirtschaftsprüfer, mit beruflichem Wohnsitz in L-2450 Luxemburg, 15, boulevard Roosevelt
- Herr Didier Kirsch, geboren am 9. Februar 1964 in F-Thionville, Wirtschaftsprüfer, mit beruflichem Wohnsitz in L-2450 Luxemburg, 15, boulevard Roosevelt
- Fräulein Karin Reuter, geboren am 11. Juli 1968 in Luxemburg, Privatangestellte, mit beruflichem Wohnsitz in L-2450 Luxemburg, 15, boulevard Roosevelt.

Für die gleiche Dauer wurde REVILUX S.A., mit Sitz in L-1371 Luxemburg, 223, Val Ste Croix, eingetragen unter der Nummer B 25.549 beim Gesellschafts- und Handelsregister Luxemburg zum Kontenkommissar ernannt.

Gemäß Paragraph 3 des Artikels 5 der koordinierten Statuten der Gesellschaft sind alle Verwaltungsratsmitglieder berechtigt SOCIETE FINANCIERE KCIB S.A. mit der gemeinsamen Unterschrift zu zweit zu verpflichten.

Luxemburg, den 27. März 2007.

Für die Gesellschaft

REVILUX S.A.

Unterschrift

Référence de publication: 2007050115/687/35.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2007, réf. LSO-CD00703. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070049245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2007.



#### All-Sport International Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey. R.C.S. Luxembourg B 39.673.

Le bilan au 30 juin 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ALL-SPORT INTERNATIONAL HOLDING S.A.

MADAS S.à r.l. / LOUV S.à r.l.

Administrateur / Administrateur

Signature / Signature

Référence de publication: 2007049366/795/15.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2007, réf. LSO-CD02201. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070048159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2007.

#### CRT Register International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 105.875.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007049368/816/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2007, réf. LSO-CD02457. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070048160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2007.

# O Chateau VII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt. R.C.S. Luxembourg B 125.862.

#### **STATUTES**

In the year two thousand and seven, on the twentieth day of March.

Before the undersigned Maître André Schwachtgen, notary public, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

1. WB INTERNATIONAL HOLDINGS VII, S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, in L-1717 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 122.729,

here represented by Mr Florent Trouiller, attorney-at-law, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal, on 19 March 2007,

and

2. WB CO-INVESTMENT INTERNATIONAL HOLDINGS VII S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, in L-1717 Luxembourg, in the process of being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register,

here represented by Mr Florent Trouiller, attorney-at-law, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal, on 19 March 2007.

The said proxies, initialled ne varietur by the attorney of the above named parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as mentioned above, has declared its intention to constitute by the present deed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) and to draw up its articles of association as follows:

#### Title I: Purpose - Duration - Name - Registered office

**Art. 1.** There is hereby established a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the Company) which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of association.



**Art. 2.** The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may borrow in any form and privately issue bonds or notes.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

- Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.
- Art. 4. The Company will exist under the corporate name of O CHATEAU VII S.à r.l.
- **Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg. Within the same municipality, it may be transferred by resolution of the managers. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its partners. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the managers.

#### Title II: Share capital - Shares

**Art. 6.** The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

- **Art. 7.** The share capital may be modified at any time by approval of a majority of the partners representing at least three quarters of the share capital of the Company.
- **Art. 8.** The shares are indivisible regarding the Company which will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.
- **Art. 9.** The Company's shares are freely transferable among partners. Any inter vivos transfer to a new partner is subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of at least three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital belonging to the surviving partners. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company in accordance with the rules on the transfer of claims laid down in article 1690 of the Civil Code.

- **Art. 10.** The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.
  - Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

# Title III: Management

**Art. 12.** The Company is managed by one or several managers, who need not necessarily be partners. In dealing with third parties, the sole manager or, if there is more than one, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix(es) the term of his (their) office. The manager(s) may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the joint signature of one A manager and one B manager.

**Art. 13.** The board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers; in his absence the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be



required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, video-conference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers and only if at least one A manager and one B manager are present or represented. Decisions shall be taken by the majority of the votes of the managers present or represented at such meeting provided that at least one A and one B manager have voted in favour of such decisions.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing, the entirety forming the minutes giving evidence of the resolution.

- **Art. 14.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.
- **Art. 15.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.
- Art. 16. The manager(s) do not assume, by reason of his (their) position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.
- **Art. 17.** The manager, or if there is more than one, the board of managers may decide to proceed to the payment of interim dividends.
- **Art. 18.** The manager, or if there is more than one, the board of managers may delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

#### Title IV: Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners

- **Art. 19.** Each partner may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.
- **Art. 20.** Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners representing more than half of the share capital.

The partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of association requires the approval of a majority of the partners representing at least three quarters of the share capital of the Company.

- **Art. 21.** Any partner may, by a written proxy, authorize any other person, who need not be a partner, to represent him at the general meeting and to vote in his name.
- **Art. 22.** In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

#### Title V: Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

- **Art. 23.** The Company's financial year begins on the first of January of each year and ends on the thirty-first of December of the same year.
- **Art. 24.** Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the manager(s) prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the inventory and balance sheet at the Company's registered office.
- **Art. 25.** Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be freely used by the sole partner or, as the case may be, the general meeting of the partners.

#### Title VI: Dissolution - Liquidation

**Art. 26.** In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.



The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners in proportion to the shares of the Company held by them.

#### Title VII: Applicable law

**Art. 27.** For all matters not governed by these articles of association the partners refer to the provisions of the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended.

#### Subscription and payment

The articles of incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing parties, these parties have subscribed for all shares as follows:

S	Shares
1. WB INTERNATIONAL HOLDINGS VII, S.à r.l., four hundred ninety,	490
2. WB CO-INVESTMENT INTERNATIONAL HOLDINGS VII, S.à r.I., ten	10
Total: five hundred	500

All the shares so subscribed have been fully paid-up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

## Transitory provisions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the thirty-first of December 2007.

#### Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately two thousand six hundred euro (EUR 2,600.-).

#### Resolutions of the sole partner

The above named party, representing the entire subscribed capital has immediately passed the following resolutions:

- 1. The registered office of the Company shall be at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.
- 2. The following persons are appointed members of the board of managers of the Company for an indefinite period:
- as A manager
- Mr Jeffrey M. Kaplan, real estate investment professional, born on 8 November 1965 in New York, with professional address at 645 Madison Avenue, 18th Floor, New York, NY 10022, United States of America;
  - as B managers
- Ms Catherine Koch, general manager, born on 12 February 1965 in Sarreguemines (France), with professional address at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg;
- Mr Francesco Biscarini, manager, born on 23 February 1971 in Perugia (Italy), with professional address at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residences, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

#### Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt mars.

Par-devant Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

Ont comparu:

1. WB INTERNATIONAL HOLDINGS VII, S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois de Luxembourg, ayant son siège social à 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 122.729,

ici représentée par Maître Florent Trouiller, avocat, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 19 mars 2007,

et

2. WB CO-INVESTMENT INTERNATIONAL HOLDINGS VII, S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social à 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, en cours d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

ici représentée par Maître Florent Trouiller, avocat, demeurant à Luxembourg,



en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 19 mars 2007.

Les procurations, signées ne varietur par le mandataire des comparantes et par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont déclaré vouloir constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée et en arrêter les statuts comme suit:

#### Titre I er : Objet - Durée - Dénomination - Siège

- **Art. 1** er . Il est formé par le présent acte une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.
- Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet.

- Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.
- Art. 4. La Société adopte la dénomination sociale de O CHATEAU VII S.à r.l.
- Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être transféré dans la même commune par décision des gérants. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays par décision des gérants.

#### Titre II: Capital social - Parts sociales

**Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cent (500) parts sociales, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires

- **Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.
- **Art. 8.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.
- Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par contrat sous seing privé. Un telle cession n'est opposable à la Société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par elle, suivant les règles sur le transport des créances établies par l'article 1690 du Code Civil sur le transport des créances.

- Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.
- Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

## Titre III: Gérance

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés. Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, qui fixe(nt) la durée de son (leur) mandat. Le(s) gérant(s) est (sont) librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou, lorsqu'il y a plusieurs gérants, par la signature conjointe d'un gérant A et d'un gérant B.



**Art. 13.** Le conseil de gérance choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un viceprésident. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéo-conférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance et pour autant qu'au moins un gérant A et un B soient présents ou représentés. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion pour autant qu'au moins un gérant A et un gérant B aient voté en faveur de telles décisions.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

- **Art. 14.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.
  - Art. 15. Le décès ou la démission d'un gérant, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.
- **Art. 16.** Le(s) gérant(s) ne contracte(nt), à raison de sa (leur) fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.
- **Art. 17.** Le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance peut décider de procéder au paiement d'acomptes sur dividendes.
- **Art. 18.** Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

#### Titre IV: Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

- **Art. 19.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.
- **Art. 20.** Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

- **Art. 21.** Tout associé peut, par procuration écrite, autoriser toute autre personne, associé ou non, à le représenter lors d'une assemblée générale des associés et à voter en son nom.
- **Art. 22.** Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### Titre V: Année sociale - Bilan - Répartition des bénéfices

Art. 23. L'année sociale de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.



- **Art. 24.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le(s) gérant(s) dresse(nt) un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.
- **Art. 25.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'une réserve statutaire jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde sera à la libre disposition de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

#### **Titre VI: Dissolution - Liquidation**

Art. 26. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera ses (leurs) pouvoirs et ses (leurs) émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) aura (auront) les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif de la Société.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

#### Titre VII: Loi applicable

**Art. 27.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

## Souscription et libération

Les parties comparantes ayant ainsi arrêté les statuts de la Société, ces parties ont souscrit toutes les parts sociales comme suit:

	Parts
	sociales
1. WB INTERNATIONAL HOLDINGS VII, S.à r.l., quatre cent quatre-vingt dix,	490
2. WB CO-INVESTMENT INTERNATIONAL HOLDINGS VII, S.à r.l., dix,	10
Total: cing cent	500

Toutes les parts ainsi souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

# Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le trente et un décembre 2007.

#### Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société en raison de sa constitution est évalué environ deux mille six cents euros (EUR 2.600,-).

#### Résolutions de l'associé unique

L'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris immédiatement les résolutions suivantes:

- 1. Le siège social de la Société sera est établi au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.
- 2. Sont nommés membres du conseil de gérance de la Société pour une durée indéterminée:
- en tant que gérant «A»:
- Monsieur Jeffrey M. Kaplan, real estate investment professional, né le 8 novembre 1965 à New York, ayant son adresse privée au 645 Madison Avenue, 18th Floor, New York, NY 10022, Etats-Unis d'Amérique;

en tant que gérants «B»:

- Madame Catherine Koch, directeur général, née le 12 février 1965 à Sarreguemines (France), ayant son adresse professionnelle au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg;
- Monsieur Francesco Biscarini, administrateur de sociétés, né le 23 février 1971 à Perugia (Italie), ayant son adresse professionnelle au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

Dont acte notarié, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Trouiller, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2007. Relation: LAC/2007/2833. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 30 mars 2007.

A. Schwachtgen.

Référence de publication: 2007050516/230/351.

(070049575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2007.

#### Klinker Invest Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 22, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 89.317.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire en date du 12 mars 2007

#### L'Assemblée a décidé:

- 1. de transférer le siège social de la société du 28, Cote d'Eich, L-1450 Luxembourg au 22, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg,
- 2. de révoquer les mandats de Monsieur Peter Vansant, la société PROGRESS INVEST S.A., la société RAVELIN INVESTMENTS S.A. avec adresse professionnelle au 28, Cote d'Eich, L-1450 Luxembourg, en tant qu'administrateurs de la société avec effet immédiat,
- 3. de révoquer le mandat de Monsieur Peter Vansant et de la société PROGRESS INVEST S.A. en tant que délégués à la gestion journalière
- 4. d'élire Monsieur Olivier Kuchly, Monsieur Mickael Gil et Monsieur Christophe Jasica avec adresse professionnelle au 22, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg en tant qu'administrateurs de la société avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société Signature

Référence de publication: 2007049478/7280/24.

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2007, réf. LSO-CD01646. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070048618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2007.

## Genius Holding Emron S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 22, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 98.900.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire en date du 5 mars 2007

### L'Assemblée a décidé:

- 1. de transférer le siège social de la société du 28, Cote d'Eich, L-1450 Luxembourg au 22, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg,
- 2. de révoquer le mandat de Monsieur Peter Vansant avec adresse professionnelle au 28, Cote d'Eich, L-1450 Luxembourg, en tant que gérant de la société avec effet immédiat,
- 3. d'élire Monsieur Olivier Kuchly et Monsieur Christophe Jasica avec adresse professionnelle au 22, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg en tant que gérants de la société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007049480/7280/21.

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2007, réf. LSO-CD01644. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070048609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2007.



## AD Valleo SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 74.446.

Extrait des résolutions adoptées en date du 20 mars 2007, lors de la réunion du Conseil d'Administration de la société

- La démission de Denis Bour en tant qu'administrateur de la société a été acceptée. Laurent Muller, employé privé, né le 22 mars 1980 à Luxembourg, demeurant professionnellement 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, a été coopté en son remplacement.

Cette cooptation sera soumise aux actionnaires lors de la prochaine assemblée générale.

Le Conseil d'Administration sera dorénavant composé comme suit:

- Marc Muller, expert-comptable, demeurant professionnellement 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
- Pascale Loewen, employée privée, demeurant professionnellement 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
- Laurent Muller, employé privé, demeurant professionnellement 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AD VALLEO S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007049513/717/22.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2007, réf. LSO-CD01019. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070048225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2007.

## Bertoli Prestige Automobile S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7240 Bereldange, 87, route de Luxembourg. R.C.S. Luxembourg B 125.544.

le soussignée Alexandra de Watazzi, administrateur de la Société Anonyme BERTOLI PRESTIGE AUTOMOBILE sis 87, route de Luxembourg, L-7240 Bereldange, déclare démissionner de ladite société. Cette démission prend effet en ce jour du mercredi 11 avril 2007.

Luxembourg, le 11 avril 2007.

A. de Watazzi.

Référence de publication: 2007049553/7585/13.

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2007, réf. LSO-CD03016. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070048256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2007.

#### Bertoli Prestige Automobile S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7240 Bereldange, 87, route de Luxembourg. R.C.S. Luxembourg B 125.544.

Je soussignée Doïna de Watazzi, administrateur-délégué et administrateur de la Société Anonyme BERTOLI PRESTIGE AUTOMOBILE sis 87, route de Luxembourg, L-7240 Bereldange déclare démissionner de ladite société. Cette démission prend effet en ce jour du mercredi 11 avril 2007.

Luxembourg, le 11 avril 2007.

D. de Watazzi.

Référence de publication: 2007049554/7585/13.

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2007, réf. LSO-CD03013. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070048255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2007.

## Tarn Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 84.029.

Le bilan au 30 septembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 12 avril 2007.

TARN HOLDING S.A.

T. Fleming / C. Schmitz

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007049733/45/15.

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2007, réf. LSO-CD01400. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070048694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2007.

## Marvet International Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey. R.C.S. Luxembourg B 36.808.

The state of the s

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 5 février 2007

- La démission de la société LOUV S.à r.l. de son mandat d'Administrateur est acceptée.
- Madame Ariane Vigneron, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg est nommée nouvel Administrateur en remplacement de la société LOUV S.à r.l., démissionnaire. Son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.

Fait à Luxembourg, le 5 février 2007.

Certifié sincère et conforme

MARVET INTERNATIONAL HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007049557/795/19.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2007, réf. LSO-CD00900. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070048240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2007.

# UT Luxembourg Holding I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf. R.C.S. Luxembourg B 103.593.

## **EXTRAIT**

Suite aux résolutions de l'associé unique de la Société datées du 24 octobre 2005, M. Richard J. Pierpont a été révoqué de ses fonctions de gérant avec effet au 21 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007049564/799/17.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2007, réf. LSO-CD02421. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070048491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2007.

# Afrodite S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 4.129.475,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri. R.C.S. Luxembourg B 108.754.

Extrait des résolutions du Conseil de Gérance daté du 16 mars 2007

Le Conseil décide d'accepter la démission de M. Laurent Forget avec effet immédiat.

Le Conseil coopte comme nouveau gérant, avec effet immédiat, Monsieur Eric Scussel, demeurant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AFRODITE S.à r.l.

**Signatures** 

Référence de publication: 2007049948/24/18.

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2007, réf. LSO-CD01706. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070049088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2007.

#### Multi Metal Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

#### Capital social: EUR 1.455.200,00.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 104.878.

#### **EXTRAIT**

Le Membre du Conseil de Gérance de la Société Monsieur Stefan Lambert a changé son adresse à 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MULTI METAL INVESTMENT S.à r.l.

S. Lambert

Gérant

Référence de publication: 2007049566/7441/17.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2007, réf. LSO-CC07593. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070048488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2007.

#### Klöckner Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 107.396.

# EXTRAIT

Le Membre du Conseil de Gérance de la Société Monsieur Stefan Lambert a changé son adresse à 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KLOCKNER FINANCE S.à r.l.

S. Lambert

Gérant

Référence de publication: 2007049567/7441/17.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2007, réf. LSO-CC07579. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070048481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2007.

#### Financière Daunou 13 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 124.286.

Extrait du procès-verbal des décisions de l'actionnaire unique de la Société adoptés le 5 mars 2007

L'actionnaire unique a décidé d'accepter, avec effet immédiat, les démissions de Monsieur Dominique Robyns, Monsieur Dominique Mégret et Monsieur Patrick Mouterde en tant qu'administrateurs de la Société.

L'actionnaire unique a décidé de fixer le nombre des administrateurs à trois (3) et d'élire, avec effet immédiat, Monsieur Mathieu Paillat, demeurant au 14, rue Rémy Dumoncel, 75014 Paris, France, et Monsieur Thierry Lesage, demeurant au 14, rue Erasme, L-2010 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que nouveaux administrateurs de la Société pour un mandat d'une durée déterminée prenant fin à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui se tiendra en 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Pour FINANCIERE DAUNOU 13 S.A.

Signature

Référence de publication: 2007049979/267/20.

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2007, réf. LSO-CD02069. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070049029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2007.

# Klöckner Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

### Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund. R.C.S. Luxembourg B 107.396.

#### **EXTRAIT**

L'associé unique de la Société, KLOCKNER INVESTMENT S.C.A., a changé son adresse à 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KLOCKNER FINANCE S.à r.l.

S. Lambert

Gérant

Référence de publication: 2007049570/7441/17.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2007, réf. LSO-CC07577. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070048481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2007.

#### Texto International Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 49.447.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2007.

E. Schlesser

Notaire

R'ef'erence de publication: 2007049571/227/12.

(070048568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2007.

#### Helma Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7220 Walferdange, 49, route de Diekirch.

R.C.S. Luxembourg B 125.913.

#### **STATUTEN**

Im Jahre zwei tausend und sieben, den zwölften März.

Vor dem unterzeichneten Notar Joseph Elvinger, mit dem Amtswohnsitze zu Luxemburg.

Ist erschienen:

Die Gesellschaft HELMA EIGENHEIMBAU AG, mit Sitz in D-30916 Isernhagen, 10, Jathostrasse, hier vertreten durch Herrn Karl-Heinz Maerzke, Bankkaufmann, wohnhaft in D-30625 Hannover, 1, Schopenhauerstrasse, Vorstand, welche diese Gesellschaft verbinden kann durch seine alleinige Unterschrift.

Diese Komparentin erklärt hiermit unter der Rechtsform einer Aktiengesellschaft eine Aktiengesellschaft zu gründen und ihre Satzung wie folgt festzulegen:

- Art. 1. Es wird eine luxemburgische Aktiengesellschaft gegründet, unter der Bezeichnung HELMA LUX S.A.
- Art. 2. Die Gesellschaftsdauer ist unbegrenzt. Nach Maßgabe der gesetzlichen Vorschriften kann die Generalversammlung über die Auflösung beschließen.
  - Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft ist Walferdange.



Wenn außerordentliche Ereignisse militärischer, politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art den normalen Geschäftsbetrieb der Gesellschaft an ihrem Sitz behindern sollten oder zu behindern drohen kann der Sitz der Gesellschaft durch einfache Entscheidung des Verwaltungsrates in jeden anderen Ort des Großherzogtums Luxemburg, ja selbst des Auslandes verlegt werden, dies gilt bis zu dem Zeitpunkt, an dem diese Umstände nicht mehr vorliegen.

## Art. 4. Zweck der Gesellschaft ist:

Schlüsselfertige Erstellung von Ein- und Mehrfami-lienhäusern, sowie Reihenhäusern in Luxemburg. Die Firma handelt hierbei im Auftrag privater Auftraggeber. Zur Abwicklung gehört auch die Erstellung und Durchführung der erforderlichen Planungsleistung. Die Firma erstellt diese Objekte jedoch nur auf fremden Grund und Boden. Die auszuführenden Arbeiten werden durch zugelassene und selbständige Subunternehmer ausgeführt. Die Firma HELMA LUX S.A. beschäftigt keine gewerblichen Mitarbeiter und führt auch selbst keine gewerblichen Arbeiten aus.

Die Firma ist ebenso berechtigt, An- und Verkäufe von Grundstücken, deren Erschliessung sowie deren Teilung durchzuführen. Ebenso ist die Firma berechtigt, Grundstücke zu vermitteln und diese auf eigene Rechnung zu bebauen. Ferner ist die Firma berechtigt, Aufträge an Dritte zu erteilen

Zweck dieser Gesellschaft ist ebenso der Erwerb von Beteiligungen unter irgendwelcher Form an anderen in- und ausländischen Finanz-, Industrie-, oder Handelsunternehmen. Die Gesellschaft kann alle Arten von Wertpapieren und Rechten erwerben sei es durch Einlage, Zeichnung, Kaufoption, Kauf oder sonstwie, und dieselben durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder sonstwie veräussern. Darüberhinaus kann die Gesellschaft Patente und Konzessionen erwerben und verwerten; die Gesellschaft kann den Gesellschaften an denen sie direkt beteiligt ist jede Art von Unterstützung gewähren sei es durch Darlehen, Garantien, Vorschüsse oder sonstwie.

Die Gesellschaft wird generell alle zur Wahrung ihrer Rechte und ihres Gesellschaftszweckes gebotenen finanzielle, kommerzielle und technische Handlungen vornehmen.

Art. 5. Das gezeichnete Kapital wird auf EUR 31.000,- (ein und dreissig tausend Euro) festgesetzt, eingeteilt in 100 (ein hundert) Aktien mit einem Nennwert von je EUR 310,- (drei hundert und zehn Euro), wobei jede einzelne Aktie auf den Hauptversammlungen über je eine Stimme verfügt.

Bei den Aktien handelt es sich je nach Wahl des Aktionärs um Namensaktien oder Inhaberaktien.

Das Gesellschaftskapital kann aufgrund eines Beschlußes der Generalversammlung der Aktionäre welche in Falle einer Satzungänderung abstimmt, erhöht oder vermindert werden.

Die Gesellschaft kann zum Rückkauf ihrer eigenen Aktien schreiten unter den durch das Gesetz vorgesehenen Bedingungen.

Bei einer Spaltung des Aktienvermögens in bloss Eigentum und Niessbrauch ist die Ausübung aller Gesellschafterrechte - vor allem das Stimmrecht bei den Hauptversammlungen - denjenigen Aktionären, die Niessbraucher der Aktien sind, nicht aber den Aktionären, die blosser Eigentümer der Aktien sind, vorbehalten. Die Ausübung der Vermögensrechte auf das Bloss Eigentum der Aktien, so wie sie im Luxemburgischer Recht verankert ist, ist den Aktionären, die blosser Eigentümer der Aktien sind, nicht aber den Aktionären, die Niessbraucher der Aktien sind, vorbehalten.

- **Art. 6.** Geleitet wird die Gesellschaft von einem Verwaltungsrat, dem mindestens drei Mitglieder angehören müssen, die den Vorsitzenden aus ihrer Mitte wählen. Ihre Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten.
- Art. 7. Der Verwaltungsrat ist mit weitestgehenden Vollmachten ausgestattet, um den Betrieb der Gesellschaft zu verwalten sowie sämtliche Anordnungen treffen und Verwaltungshandlungen vornehmen zu können, die im Rahmen des Gesellschaftszweckes anfallen. Grundsätzlich alles, was durch die vorliegende Satzung beziehungsweise durch das Gesetz nicht der Hauptversammlung vorbehalten bleibt, fällt in seinen Zuständigkeitsbereich. Insbesondere kann er schiedsgerichtliche Entscheidungen vereinbaren, sich über ein Recht vergleichen sowie jedem Verzicht und jeder Aufhebung eines richterlichen Beschlags mit und ohne Zahlung zustimmen.

Der Verwaltungsrat kann zur Zahlung von Zwischendividenden schreiten unter den durch das Gesetz vorgesehenen Bedingungen und Modalitäten.

Der Vorstand kann weiterhin die Arbeit der täglichen Gesellschaftsverwaltung ganz oder teilweise sowie die Vertretung der Gesellschaft im Hinblick auf diese Verwaltung einem oder mehreren Verwaltern, Direktoren, Geschäftsführern und/ oder Bevollmächtigten übertragen, die ihrerseits nicht unbedingt Gesellschafter sein müssen.

Die Gesellschaft wird durch die Einzelunterschrift des geschäftführendes Direktors verpflichtet.

Jedes Verwaltungsratsmitglied kann eine Vollmacht geben zu einem oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder um ihn zu vertreten an einer Verwaltungsratsversammlung.

Der Verwaltungsrat kann, ohne sich dazu zu versammeln, schriftliche einstimmige Beschlüsse fassen, unterzeichnet durch alle Verwaltungsratsmitglieder.

- Art. 8. In sämtlichen Rechtssachen wird die Gesellschaft, sei es als Klägerin, sei es als Beklagte, von einem Vorstandsmitglied oder einer vom Verwaltungsrat dazu bevollmächtigten Person, die in ihrem Namen auftritt, vertreten.
- Art. 9. Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren (commissaires aux comptes). Ihre Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten.



- Art. 10. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember jedes Jahres.
- Abweichend von dieser Regelung beginnt das erste Geschäftsjahr am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2007.
- Art. 11. Die jährliche Generalversammlung findet rechtens statt am ersten Montag von Mai um 14.00 Uhr am Gesellschaftssitz oder jedem anderen in der Einberufung angegebenen Ort. Ist dieser Tag kein Werktag, so findet die Generalversammlung am nächstfolgenden Werktag statt.
- **Art. 12.** Jeder Aktionär kann selbst abstimmen oder durch einen Vertreter abstimmen lassen der selbst nicht Aktionär zu sein braucht.
- **Art. 13.** Die Hauptversammlung ist mit den weitesten Vollmachten ausgestattet, um alle für die Gesellschaft wichtigen Handlungen durchführen oder ratifizieren zu können. Sie beschließt auch über die Verwendung des Reingewinns.

Die Generalversammlung kann beschließen Gewinne und verteilbare Reserven zur Rückzahlung des Gesellschaftskapitals zu benutzen ohne, daß das Nennkapital hierdurch vermindert wird.

**Art. 14.** Bei allen anderen, in der vorliegenden Satzung nicht geregelten Angelegenheiten, unterwerfen sich die vertragsschließenden Partner den Vorschriften des Gesetzes vom 10. August 1915 und seinen späteren Änderungen.

## Zeichnung der Aktien

Sodann wurden die Aktien wie folgt gezeichnet:

Die hiervor gezeichneten Aktien wurden zu 100% (ein hundert Prozent) in Bar eingezahlt, so daß der Gesellschaft die Summe von EUR 31.000,- (ein und dreissig tausend Euro) ab heute zur Verfügung steht, worüber dem amtierenden Notar der Nachweis erbracht wurde.

#### Feststellung

Der unterzeichnete Notar stellt fest, daß alle Voraussetzungen nach Artikel 26 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften gegeben sind und vermerkt ausdrücklich die Einhaltung der vorgeschriebenen Bedingungen.

#### Kosten

Der Gesamtbetrag aller Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Abgaben, welcher der Gesellschaft im Zusammenhang mit ihrer Gründung entstehen oder berechnet werden, wird auf tausend acht hundert Euro abgeschätzt.

## Außerordentliche Generalversammlung

Sodann hat die Komparentin, die das gesamte Kapital vertritt, sich zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammengefunden und folgende Beschlüße gefaßt:

## Erster Beschluß

Die Zahl der Verwaltungsratmitglieder wurde auf 3 (drei) festgesetzt.

Zu Verwaltungsratsmitgliedern wurden ernannt:

- 1) Herr Karl-Heinz Maerzke, Bankkaufmann, geboren in Hamburg (Deutschland) am 15. März 1952, wohnhaft in D-30625 Hannover (Deutschland), 1, Schopenhauerstrasse.
- 2) Herr Eberhard Schwarz, Maschinenbau-Ingenieur grad., geboren in Dresden (Deutschland) am 12. November 1931, wohnhaft in D-30625 Hannover (Deutschland), 14, Schellingstrasse.
- 3) Herr Rolf Köster, Bau-Ingenieur grad., geboren in Mettmann (Deutschland) am 30. November 1955, wohnhaft in D-30938 Burgwedel (Deutschland), 21, Breslauer Strasse.

Herr Rolf Köster, vorgenannt, wird zum geschäftsführenden Direktor angestellt, welche die Gesellschaft verbinden kann durch seine Einzelunterschrift.

Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder enden sofort nach der jährlichen Hauptversammlung von 2012.

#### Zweiter Beschluß

Zum Kommissar wird bestellt:

Herr Otto Holzkamp, Ingenieur grad., geboren in Freden/Leine (Deutschland) am 15. Juni 1942, wohnhaft in D-30539 Hannover (Deutschland), 23, Schüttorfer Strasse.

Das Mandat des hiervor genannten Kommissars endet nach der jährlichen Hauptversammlung von 2012.

#### Dritter Beschluß

Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-7220 Walferdange, 49, route de Diekirch.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt die Anschrift der Gesellschaft im Innern der Gemeinde des Gesellschaftssitzes zu verlegen.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, im Jahre, Monate und am Tage wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erläuterung durch den instrumentierenden amtierenden Notar, hat die vorgenannte Komparentin zusammen mit dem Notar die vorliegende Urkunde unterschrieben.



Gezeichnet: K. Maerzke, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2007, Relation: LAC/2007/2042. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007050920/211/133.

(070050229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2007.

#### Klöckner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

# Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 107.394.

Extrait

Le Membre du Conseil de Gérance de la Société Monsieur Stefan Lambert a changé son adresse à

59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KLOCKNER S.à r.l.

S. Lambert

Gérant

Référence de publication: 2007049575/7441/17.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2007, réf. LSO-CC07583. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070048476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2007.

#### Norddeutsche Landesbank Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 26, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 10.405.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007049577/1984/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2007, réf. LSO-CC05903. - Reçu 80 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070048553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2007.

# Australian Coal Inter Holdings (Lux) I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon Ier.

R.C.S. Luxembourg B 106.624.

Constituée par-devant M <sup>e</sup> Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 17 février 2005, acte publié au Mémorial C n° 679 du 11 juillet 2005. La société a été liquidée par-devant M <sup>e</sup> Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 29 décembre 2006, acte en voie de publication au Mémorial C.

Le bilan au 30 juin 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour AUSTRALIAN COAL INTER HOLDINGS (LUX) I S.à r.l. (liquidée)

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007049799/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2007, réf. LSO-CD02135. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070048735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2007.



## Nord/LB Covered Finance Bank S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxemburg, 26, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 116.546.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007049578/1984/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2007, réf. LSO-CC05861. - Reçu 72 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070048555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2007.

## Millenium Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 72.321.

Les statuts coordonnés ont été

déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 28 mars 2007.

J.-J. Wagner Notaire

Référence de publication: 2007049579/239/13.

(070048421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2007.

## HMO Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. TCHIBO Luxembourg S.à r.l.).

Siège social: L-2018 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 99.940.

Les statuts coordonnés, suivant l'acte n o 46764 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2007049580/211/12.

(070048464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2007.

# NBG Synesis Funds Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 82.727.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2007.

Pour NBG SYNESIS FUNDS SICAV

EURO-VL LUXEMBOURG S.A.

Corporate and domiciliary agent

Signatures

Référence de publication: 2007049583/3451/16.

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2007, réf. LSO-CD01687. - Reçu 40 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070048521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2007.



## Altiga International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 261, route de Longwy. R.C.S. Luxembourg B 53.970.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007049581/7430/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2007, réf. LSO-CC07273. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070048558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2007.

## Millenium Capital Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 99.671.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 28 mars 2007.

J.-J. Wagner

Notaire

Référence de publication: 2007049582/239/13.

(070048423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2007.

#### NBG Luxfinance Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 82.726.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2007.

Pour NBG LUXFINANCE HOLDING S.A.

EURO-VL LUXEMBOURG S.A.

Corporate and domiciliary agent

Signatures

Référence de publication: 2007049585/3451/16.

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2007, réf. LSO-CD01357. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070048523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2007.

#### Anita S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 113.496.

Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 20 mars 2007 au siège social à 11.00 heures

Première résolution

Le Conseil d'Administration prend acte de la démission avec effet au 20 mars 2007 de M. Jean-Jacques Josset sa fonction d'administrateur de la société.

# Deuxième résolution

- L'Assemblée Générale décide de nommer à la fonction d'administrateur, en remplacement de l'administrateur sortant:
- Raffaella Quarato, née le 23 novembre 1975 à Rome, Italie, demeurant professionnellement au Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724.

Le Conseil décide de lui conférer mandat jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2008.



Ces résolutions, adoptées à l'unanimité, seront ratifiées par la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société, conformément à la loi et aux statuts.

ANITA S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007049960/24/22.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2007, réf. LSO-CC05462. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070049070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2007.

#### Saar I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 121.838.

Les statuts coordonnés rectificatif de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en tant que rectificatif des statuts coordonnés déposés en date du 15 février 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 11 avril 2007.

M. Schaeffer

Notaire

Référence de publication: 2007049586/5770/13.

(070048514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2007.

## CR FIRENZE Gestion Internationale S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 8, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 78.417.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2007.

G. Fiorini

Directeur

Référence de publication: 2007049587/5092/14.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2007, réf. LSO-CD02354. - Reçu 44 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070048246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2007.

# P Chateau VII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 125.874.

## **STATUTES**

In the year two thousand and seven, on the twentieth day of March.

Before the undersigned Maître André Schwachtgen, notary public, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

1. WB INTERNATIONAL HOLDINGS VII, S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, in L-1717 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 122729,

here represented by Mr Florent Trouiller, attorney-at-law, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal, on 19 March 2007,

and

2. WB CO-INVESTMENT INTERNATIONAL HOLDINGS VII S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, in L-1717 Luxembourg, in the process of being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register,

here represented by Mr Florent Trouiller, attorney-at-law, residing in Luxembourg,



by virtue of a proxy given under private seal, on 19 March 2007.

The said proxies, initialled ne varietur by the attorney of the above named parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as mentioned above, has declared its intention to constitute by the present deed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) and to draw up its articles of association as follows:

### Title I: Purpose - Duration - Name - Registered office

- Art. 1. There is hereby established a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the Company) which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of association.
- **Art. 2.** The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may borrow in any form and privately issue bonds or notes.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

- Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.
- Art. 4. The Company will exist under the corporate name of P CHATEAU VII S.à r.l.
- **Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg. Within the same municipality, it may be transferred by resolution of the managers. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its partners. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the managers.

### Title II: Share capital - Shares

**Art. 6.** The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

- **Art. 7.** The share capital may be modified at any time by approval of a majority of the partners representing at least three quarters of the share capital of the Company.
- **Art. 8.** The shares are indivisible regarding the Company which will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.
- **Art. 9.** The Company's shares are freely transferable among partners. Any inter vivos transfer to a new partner is subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of at least three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital belonging to the surviving partners. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company in accordance with the rules on the transfer of claims laid down in article 1690 of the Civil Code.

- **Art. 10.** The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.
  - Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

## Title III: Management

**Art. 12.** The Company is managed by one or several managers, who need not necessarily be partners. In dealing with third parties, the sole manager or, if there is more than one, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix(es) the term of his (their) office. The manager(s) may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the joint signature of one A manager and one B manager.



**Art. 13.** The board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers; in his absence the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, video-conference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers and only if at least one A manager and one B manager are present or represented. Decisions shall be taken by the majority of the votes of the managers present or represented at such meeting provided that at least one A and one B manager have voted in favour of such decisions.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing, the entirety forming the minutes giving evidence of the resolution.

- **Art. 14.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.
- **Art. 15.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.
- **Art. 16.** The manager(s) do not assume, by reason of his (their) position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.
- **Art. 17.** The manager, or if there is more than one, the board of managers may decide to proceed to the payment of interim dividends.
- **Art. 18.** The manager, or if there is more than one, the board of managers may delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

## Title IV: Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners

- **Art. 19.** Each partner may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.
- **Art. 20.** Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners representing more than half of the share capital.

The partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of association requires the approval of a majority of the partners representing at least three quarters of the share capital of the Company.

- **Art. 21.** Any partner may, by a written proxy, authorize any other person, who need not be a partner, to represent him at the general meeting and to vote in his name.
- **Art. 22.** In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

## Title V: Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

- **Art. 23.** The Company's financial year begins on the first of January of each year and ends on the thirty-first of December of the same year.
- **Art. 24.** Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the manager(s) prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the inventory and balance sheet at the Company's registered office.



**Art. 25.** Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be freely used by the sole partner or, as the case may be, the general meeting of the partners.

## Title VI: Dissolution - Liquidation

**Art. 26.** In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners in proportion to the shares of the Company held by them.

### Title VII: Applicable law

**Art. 27.** For all matters not governed by these articles of association the partners refer to the provisions of the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended.

# Subscription and payment

The articles of incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing parties, these parties have subscribed for all shares as follows:

S	Shares
1. WB INTERNATIONAL HOLDINGS VII S.à r.l., four hundred ninety	490
2. WB CO-INVESTMENT INTERNATIONAL HOLDINGS VII, S.à r.I., ten	10
Total: five hundred	500

All the shares so subscribed have been fully paid-up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

## Transitory provisions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the thirty-first of December 2007.

#### Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately two thousand six hundred euro (EUR 2,600.-).

### Resolutions of the sole partner

The above named party, representing the entire subscribed capital has immediately passed the following resolutions:

- 1. The registered office of the Company shall be at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.
- 2. The following persons are appointed members of the board of managers of the Company for an indefinite period:
- as A manager
- Mr Jeffrey M. Kaplan, real estate investment professional, born on 8 November 1965 in New York, with professional address at 645 Madison Avenue, 18th Floor, New York, NY 10022, United States of America;
  - as B managers
- Ms Catherine Koch, general manager, born on 12 February 1965 in Sarreguemines (France), with professional address at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg;
- Mr Francesco Biscarini, manager, born on 23 February 1971 in Perugia (Italy), with professional address at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

## Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt mars.

Par-devant Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

### Ont comparu:

1. WB INTERNATIONAL HOLDINGS VII, S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois de Luxembourg, ayant son siège social à 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 122.729,



ici représentée par M. Florent Trouiller, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 19 mars 2007,

et

2. WB CO-INVESTMENT INTERNATIONAL HOLDINGS VII, S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois de Luxembourg, ayant son siège social à 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, en cours d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

ici représentée par M. Florent Trouiller, avocat, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 19 mars 2007.

Les procurations, signées ne varietur par le mandataire des comparantes et par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont déclaré vouloir constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée et en arrêter les statuts comme suit:

# Titre I er : Objet - Durée - Dénomination - Siège

- **Art. 1** er. Il est formé par le présent acte une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.
- **Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet.

- Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.
- Art. 4. La Société adopte la dénomination sociale de P CHATEAU VII S.à r.l.
- Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être transféré dans la même commune par décision des gérants. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays par décision des gérants.

# Titre II: Capital social - Parts sociales

**Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cent (500) parts sociales, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

- **Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.
- **Art. 8.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.
- Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par contrat sous seing privé. Un telle cession n'est opposable à la Société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par elle, suivant les règles sur le transport des créances établies par l'article 1690 du Code Civil sur le transport des créances.

- Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.
- Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.



#### Titre III: Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés. Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, qui fixe(nt) la durée de son (leur) mandat. Le(s) gérant(s) est (sont) librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou, lorsqu'il y a plusieurs gérants, par la signature conjointe d'un gérant A et d'un gérant B.

Art. 13. Le conseil de gérance choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un viceprésident. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéo-conférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance et pour autant qu'au moins un gérant A et un B soient présents ou représentés. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion pour autant qu'au moins un gérant A et un gérant B aient voté en faveur de telles décisions.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

- **Art. 14.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.
  - Art. 15. Le décès ou la démission d'un gérant, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.
- Art. 16. Le(s) gérant(s) ne contracte(nt), à raison de sa (leur) fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.
- **Art. 17.** Le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance peut décider de procéder au paiement d'acomptes sur dividendes.
- **Art. 18.** Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

# Titre IV: Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

- **Art. 19.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.
- **Art. 20.** Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

**Art. 21.** Tout associé peut, par procuration écrite, autoriser toute autre personne, associé ou non, à le représenter lors d'une assemblée générale des associés et à voter en son nom.



**Art. 22.** Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

## Titre V: Année sociale - Bilan - Répartition des bénéfices

- **Art. 23.** L'année sociale de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.
- Art. 24. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le(s) gérant(s) dresse(nt) un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.
- **Art. 25.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'une réserve statutaire jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde sera à la libre disposition de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

## Titre VI: Dissolution - Liquidation

Art. 26. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera ses (leurs) pouvoirs et ses (leurs) émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) aura (auront) les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif de la Société.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

### Titre VII: Loi applicable

Art. 27. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

#### Souscription et libération

Les parties comparantes ayant ainsi arrêté les statuts de la Société, ces parties ont souscrit toutes les parts sociales comme suit:

	Parts
	sociales
1. WB INTERNATIONAL HOLDINGS VII, Sà. r.I., quatre cent quatre-vingt dix	490
2. WB CO-INVESTMENT INTERNATIONAL HOLDINGS VII, Sà. r.l., dix	10
Total: cinq cent parts sociales	500

Toutes les parts ainsi souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

## Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le trente et un décembre 2007.

### Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société en raison de sa constitution est évalué environ deux mille six cents euros (EUR 2.600,-).

## Résolutions de l'associé unique

L'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris immédiatement les résolutions suivantes:

- 1. Le siège social de la Société sera est établi au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.
- 2. Sont nommés membres du conseil de gérance de la Société pour une durée indéterminée: en tant que gérant «A»:
- Monsieur Jeffrey M. Kaplan, real estate investment professional, né le 8 novembre 1965 à New York, ayant son adresse privée au 645 Madison Avenue, 18th Floor, New York, NY 10022, Etats-Unis d'Amérique;

en tant que gérants «B»:

- Madame Catherine Koch, directeur général, née le 12 février 1965 à Sarreguemines (France), ayant son adresse professionnelle au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg;
- Monsieur Francesco Biscarini, administrateur de sociétés, né le 23 février 1971 à Perugia (Italie), ayant son adresse professionnelle au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

Dont acte notarié, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.



Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Trouiller, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2007. Relation: LAC/2007/2834. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2007.

A. Schwachtgen.

Référence de publication: 2007050532/230/351.

(070049742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2007.

## Saar II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 121.966.

Les statuts coordonnés rectificatif de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en tant que rectificatif des statuts coordonnés déposés en date du 15 février 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 11 avril 2007.

M. Schaeffer

Notaire

Référence de publication: 2007049589/5770/13.

(070048513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2007.

## Saar III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 121.967.

Les statuts coordonnés rectificatif de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en tant que rectificatif des statuts coordonnés déposés en date du 15 février 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 11 avril 2007.

M. Schaeffer

Notaire

Référence de publication: 2007049591/5770/13.

(070048518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2007.

## Zackel Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 28, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 88.200.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007049592/1265/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2007, réf. LSO-CB04031. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070048388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2007.

# UBS Equity Fund Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 31.834.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2007.



Pour UBS EQUITY FUND MANAGEMENT COMPANY S.A. UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

O. Schütz / I. Asseray

Associate Director / Director

Référence de publication: 2007049671/1360/16.

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2007, réf. LSO-CD01409. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070049211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2007.

## Saar IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 122.097.

Les statuts coordonnés rectificatif de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en tant que rectificatif des statuts coordonnés déposés en date du 15 février 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 11 avril 2007.

M. Schaeffer

Notaire

Référence de publication: 2007049593/5770/13.

(070048515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2007.

## Zackel Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 28, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 88.200.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007049594/1265/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2007, réf. LSO-CB04029. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070048386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2007.

## D.B.N. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 47.022.

### **EXTRAIT**

Il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue ce 3 avril 2007 que:

Le nombre des membres du Conseil d'Administration est réduit de quatre à trois Administrateurs conformément à l'article 9 alinéa 1 <sup>er</sup> des statuts.

Que:

- Madame Cristina Nardini, Dirigeant d'Entreprise, demeurant à Bassano del Grappa (Italie), Administrateur en fin de mandat, n'a pas été réélue.

Que

- Monsieur Angelo Nardini, Dirigeant d'Entreprise, demeurant à Bassano del Grappa (Italie),
- Monsieur François Winandy, Diplômé EDHEC, demeurant à Luxembourg.
- Madame Mireille Gehlen, licenciée en Administration des Affaires, demeurant à Dudelange (Luxembourg).

Sont réélus Administrateurs pour une durée de trois années, leurs mandats prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2009.

Et que

- Monsieur Armand Berchem, diplômé HEC Paris, demeurant à Niederanven.

Est réélu Commissaire aux Comptes pour une durée de trois années, son mandat prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2009.



Luxembourg le 3 avril 2007. Pour extrait conforme Signature

Référence de publication: 2007050133/802/29.

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2007, réf. LSO-CD01853. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070049105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2007.

## Sankaty LuxCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

### Capital social: EUR 16.800,00.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines. R.C.S. Luxembourg B 119.056.

In the year two thousand and seven, on the twenty-seventh day of the month of February.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

SANKATY CREDIT OPPORTUNITIES, L.P., a limited partnership organized under the laws of Delaware, with its registered office at c/o CORPORATION SERVICE COMPANY, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware, 19808, United States of America, formed pursuant to Delaware law by the filing of a certificate of Limited Partnership with the Secretary of State of the State of Delaware,

hereby represented by Hida Ozveren, attorney, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 27th, February 2007.

SANKATY CREDIT OPPORTUNITIES II, L.P., a limited partnership organized under the laws of Delaware, with its registered office at c/o CORPORATION SERVICE COMPANY, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware, 19808, United States of America, formed pursuant to Delaware law by the filing of a certificate of Limited Partnership with the Secretary of State of the State of Delaware,

hereby represented by Hida Ozveren, attorney, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 27th, February 2007.

PROSPECT HARBOR CREDIT PARTNERS, L.P., a limited partnership organized under the laws of Delaware, with its registered office at c/o CORPORATION SERVICE COMPANY, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware, 19808, United States of America, formed pursuant to Delaware law by the filing of a certificate of Limited Partnership with the Secretary of State of the State of Delaware,

hereby represented by Hida Ozveren, attorney, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 27th, February 2007.

- I. The said proxies shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.
- II. The appearing parties declare that they are shareholders and currently hold all the five hundred four (504) shares of SANKATY LuxCo S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), incorporated by a deed of the undersigned notary of 20 July 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2042 of 31 October 2006 (the «Company»). The Company's Articles of Incorporation have never been amended.
- III. The appearing parties, duly represented, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

## Agenda:

- 1. To increase the Company's share capital by an amount of four thousand two hundred euro (EUR 4,200.-) so as to raise it from its current amount of twelve thousand six hundred euro (EUR 12,600.-) represented by five hundred four (504) shares, with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, to sixteen thousand eight hundred euro (EUR 16,800.-) represented by six hundred seventy-two (672) shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.
- 2. To issue one hundred sixty-eight (168) new shares so as to raise the number of shares from five hundred four (504) shares to six hundred seventy-two (672) shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares.
- 3. To accept the subscription of one hundred sixty-eight (168) shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each by SANKATY CREDIT OPPORTUNITIES III, L.P., a limited partnership organized under the laws of Delaware, with its registered office at c/o CORPORATION SERVICE COMPANY, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware, 19808, United States of America, formed pursuant to Delaware law by the filing of a certificate of Limited Partnership with the Secretary of State of the State of Delaware (the «Subscriber») by a contribution in cash.



- 4. To allocate one hundred sixty-eight (168) shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each to the Subscriber, in consideration for its contribution in cash.
- 5. To amend article 5 of the Company's Articles of Incorporation so as to reflect the resolutions to be adopted under items 1 to 4.
  - 6. Miscellaneous.

have requested the undersigned notary to document the following resolutions:

### First resolution

The shareholders resolve to increase the Company's share capital by an amount of four thousand two hundred euro (EUR 4,200.-) so as to raise it from its current amount of twelve thousand six hundred euro (EUR 12,600.-) represented by five hundred four (504) shares, with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, to sixteen thousand eight hundred euro (EUR 16,800.-) represented by six hundred seventy-two (672) shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

#### Second resolution

The shareholders resolve to issue one hundred sixty-eight (168) new shares so as to raise the number of shares from five hundred four (504) shares to six hundred seventy-two (672) shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares, and to accept the following subscription:

### Subscription/Payment

Thereupon, now appears Hida Ozveren, prenamed, acting in her capacity as duly authorized agent and attorney in fact of SANKATY CREDIT OPPORTUNITIES III, L.P., a limited partnership organized under the laws of Delaware, with its registered office at c/o CORPORATION SERVICE COMPANY, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware, 19808, United States of America, by virtue of a proxy given on February 27th, 2007.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of the Subscriber, prenamed, to one hundred sixty-eight (168) new shares of the Company with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each and to make payment in full for all such new shares, by a contribution in cash.

The person appearing declared and all the participants to the extraordinary general meeting recognise that the newly issued shares have been entirely paid up in cash and that the Company has at its disposal the total amount of four thousand two hundred euro (EUR 4,200.-), proof of which is given to the undersigned notary who expressly records this statement.

### Third resolution

As a result of the above resolutions, the shareholders resolve to amend article 5 of the Company's Articles of Incorporation, which shall forthwith read as follows:

« **Art. 5.** The share capital of the Company is set at sixteen thousand eight hundred euro (EUR 16,800.-) divided into six hundred seventy-two (672) shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all of which are fully paid up.

In addition to the share capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares, which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.»

# Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately EUR 1,500.-.

## Declaration

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person's proxy holder the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person's proxy holder and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person's proxy holder, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

## Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-sept février.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

### A comparu:

SANKATY CREDIT OPPORTUNITIES, L.P., une société constituée sous les lois du Delaware, établie et ayant son siège social à c/o CORPORATION SERVICE COMPANY, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware, 19808, Etats-Unis d'Amérique;



ici représentée par Hida Ozveren, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 27 février 2007.

SANKATY CREDIT OPPORTUNITIES II, L.P., une société constituée sous les lois du Delaware, établie et ayant son siège social à c/o CORPORATION SERVICE COMPANY, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware, 19808, Etats-Unis d'Amérique;

ici représentée par Hida Ozveren, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 27 février 2007,

PROSPECT HARBOR CREDIT PARTNERS, L.P., une société constituée sous les lois du Delaware, établie et ayant son siège social à c/o CORPORATION SERVICE COMPANY, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware, 19808, Etats-Unis d'Amérique;

ici représentée par Hida Ozveren, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 27 février 2007,

- I. Lesdites procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises aux fins d'enregistrement.
- II. Les comparants déclarent qu'ils sont les associés et détiennent les cinq cent quatre (504) parts sociales de SANKATY LuxCo S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), constituée par un acte du notaire soussigné du 20 juillet 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2042 du 31 octobre 2006 (la «Société»). Les statuts de la Société n'ont jamais été modifiés.
- III. Les comparants, dûment représentés, reconnaissent être entièrement informés des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

## Ordre du jour:

- 1. Augmentation du capital social de la Société de quatre mille deux cents euros (EUR 4.200,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille six cents euros (EUR 12.600,-) représenté par cinq cent quatre (504) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, à seize mille huit cents euros (EUR 16.800,-) représenté par six cent soixante-douze (672) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.
- 2. Emission de cent soixante-huit (168) nouvelles parts sociales afin d'augmenter le nombre de parts sociales de cinq cent quatre (504) parts sociales à six cent soixante-douze (672) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.
- 3. Acceptation de la souscription de cent soixante-huit (168) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune par SANKATY CREDIT OPPORTUNITIES III, L.P., une société constituée sous les lois du Delaware, établie et ayant son siège social à c/o CORPORATION SERVICE COMPANY, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware, 19808, Etats-Unis d'Amérique, agissant en sa qualité de souscripteur (le «Souscripteur»), par un apport en numéraire.
- 4. Attribution de cent soixante-huit (168) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune au Souscripteur, en contrepartie de ses apports en numéraire.
- 5. Modification de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter les résolutions devant être adoptées sous les points 1 à 4.
  - 6. Divers.

ont requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

## Première résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social de la Société de quatre mille deux cents euros (EUR 4.200,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille six cents euros (EUR 12.600,-) représenté par cinq cent quatre (504) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, à seize mille huit cents euros (EUR 16.800,-) représenté par six cent soixante-douze (672) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

## Deuxième résolution

Les associés décident d'émettre cent soixante-huit (168) nouvelles parts sociales afin d'augmenter le nombre de parts sociales de cinq cent quatre (504) parts sociales à six cent soixante-douze (672) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et d'accepter la souscription suivante:

## Souscription/Paiement

Ensuite, a comparu Hida Ozveren, susmentionnée, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisée de SANKATY CREDIT OPPORTUNITIES III, L.P., une société constituée sous les lois du Delaware, établie et ayant son siège social à c/o CORPORATION SERVICE COMPANY, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware, 19808, Etats Unis d'Amérique, en vertu d'une procuration donnée le 27 février 2007.



La comparante déclare souscrire, au nom et pour le compte du Souscripteur susmentionné, à cent soixante-huit (168) nouvelles parts sociales de la Société, avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et de libérer intégralement ces nouvelles parts sociales par apport en numéraire.

La comparante déclare et toutes les personnes présentes à cette assemblée générale extraordinaire reconnaissent que les parts sociales nouvellement émises ont été libérées entièrement en espèces et que la somme totale de quatre mille deux cents euros (EUR 4.200,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### Troisième résolution

Les associés décident de modifier l'article 5 des statuts de la Société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

« Art. 5. Le capital social émis de la Société est fixé à seize mille huit cents euros (EUR 16.800,-) divisé en six cent soixante-douze (672) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, chaque part sociale étant entièrement libérée.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.»

### Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à EUR 1.500,-.

## Déclaration

Le notaire instrumentaire qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire du comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du mandataire du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Le présent acte notarié a été rédigé au Luxembourg, à la date mentionné au début du présent document.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: H. Ozveren, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2007. Relation: LAC/2007/859. — Reçu 42 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2007. Référence de publication: 2007050425/211/193. J. Elvinger.

(070049633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2007.

# Investisseurs Réunis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 26.295.

Constituée par-devant M e Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Mersch, maintenant à Luxembourg, en date du 8 juillet 1987, acte publié au Mémorial C n° 327 du 16 novembre 1987. Le capital social a été converti en euros par acte sous seing privé le 13 décembre 2001, publié par extrait au Mémorial C n° 793 du 24 mai 2002.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour INVESTISSEURS REUNIS S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007049800/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2007, réf. LSO-CD02130. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070048736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2007.

Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck